

17905
M.A.J.

S.A. au capital de 568.032 €
9 rue du Général Compans - 93507 PANTIN
R.C.S. BOBIGNY B 775 733 835

INPI
25 JUIN. 2008
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-Saint-Denis)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 JUIN 2008

L'an deux mille huit, le mercredi 25 juin à 9 heures, les actionnaires de la société M.A.J., société anonyme au capital de 568.032 € divisé en 35.502 actions de 16 € nominal, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, 31 rue Voltaire, 92800 PUTEAUX, sur convocation faite par le Conseil d'administration.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émargée par tous les actionnaires présents ou leurs mandataires lors de leur entrée en séance.

M. Jean-Marc FRANCOIS préside la réunion en qualité de Président Directeur Général.

M. Xavier MARTIRE et Melle Catherine BLOCMAN, actionnaires présents et acceptants, sont appelés comme scrutateurs.

M. Bastien SORET assure les fonctions de secrétaire.

La société ERNST & YOUNG ET AUTRES, Commissaire aux Comptes, régulièrement convoquée par lettre recommandée A.R., est absente excusée.

Mme Sylvie COLLET et M. Carol ARLERI, représentants du Comité Central d'Entreprise, régulièrement convoqués, n'assistent pas à la réunion.

Le Président constate, d'après la feuille de présence, que cinq actionnaires présents ou représentés possèdent 35.502 actions sur les 35.502 actions composant le capital social et ayant droit de vote. En conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

M. le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la copie de la convocation adressée à chaque actionnaire, au Commissaire aux Comptes et aux représentants du Comité Central d'Entreprise,
- la feuille de présence à l'assemblée, pouvoirs, liste des actionnaires,
- le rapport du Conseil d'Administration,
- le texte des résolutions proposées,
- le résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les renseignements concernant les administrateurs,
- un exemplaire des statuts.

M. le Président déclare que les documents ci-dessus énumérés ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, pendant les quinze jours qui ont précédé la présente réunion. Par ailleurs, il précise que le Comité Central d'Entreprise a eu connaissance des mêmes documents destinés à l'information des actionnaires. L'assemblée lui donne acte de sa déclaration.

M.A.J. (AGO 25.06.2008)

2

M. le Président rappelle que les actionnaires ont été convoqués sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration,
-
- Nomination d'un nouvel administrateur,
-
- Pouvoirs pour formalités.

Puis présentation est faite du rapport du Conseil d'administration et des rapports du Commissaire aux Comptes.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, les résolutions suivantes sont mises aux voix :

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du Conseil d'administration, nomme en qualité d'administrateur, Monsieur Bastien SORET, demeurant 103 rue du Réveil Matin 78800 HOUILLES, pour une durée de six années à compter de ce jour

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes aux fins d'accomplir toutes formalités d'enregistrement, dépôt, publicité ou autres prévues par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et de tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé, après lecture, par les membres du Bureau.

Extrait certifié conforme



Jean-Marc FRANCOIS
Président Directeur Général